

Demandes de dérogation mineure

Prenez avis que le Conseil municipal statuera sur les demandes suivantes de dérogation mineure aux règlements de zonage numéro 2013-739 et de lotissement numéro 2013-740 et amendements, lors de la séance ordinaire qui se tiendra en la salle du Conseil de l'hôtel de ville au 380, rue Principale, Lachute, le lundi 5 février 2024 à 19 h, à savoir :

- Pour le lot 6 574 612 du cadastre du Québec, rue Lafleur dans la zone Cv-320 afin de :
 - permettre l'utilisation de conteneurs sur roues à chargement avant au lieu de conteneurs semi-enfouis à chargement avant;
 - permettre de réduire la capacité des conteneurs à déchets et à recyclage à 3 verges au lieu de 8 verges, tel qu'exigé par le règlement de zonage; le compactage des matières sera utilisé;
 - permettre que ces conteneurs soient entreposés à l'intérieur de l'immeuble au lieu qu'à l'extérieur, tel que prévu par le règlement.
- Pour le lot 2 624 258 du cadastre du Québec, boulevard de l'Aéroparc dans la zone Ha-212 afin de permettre l'implantation d'un bâtiment unifamilial ayant une marge avant de 8,24 mètres alors que le règlement prévoit une marge avant maximale de 7,50 mètres.

Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

Le 16 janvier 2024
(U-2024.07)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière

*The present public notice is given for public consultation to be held for minor variance requests regarding the above properties.
For further information: 450 562-3781, ext. 211.*